



Association de
Banques Privées Suisses
Vereinigung
Schweizerischer Privatbanken
Association of Swiss Private Banks

Par e-mail

(vernehmlassungen@estv.admin.ch)

Monsieur Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Département fédéral des finances
Bernernhof
3003 Berne

Genève, le 6 décembre 2017

Consultation sur le Projet fiscal 17

Monsieur le Conseiller fédéral,

L'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) considère que le Projet fiscal 17 est un élément essentiel de la prospérité future de l'économie suisse, et la bonne santé de toutes les entreprises suisses est aussi importante pour les banques. Nous nous permettons ainsi de participer à la consultation qui s'achève aujourd'hui.

La réforme de l'imposition des entreprises en Suisse est indispensable, car notre pays s'est engagé le 14 octobre 2014 déjà, vis-à-vis des Etats membres de l'UE, à abolir ses régimes fiscaux spéciaux reconnus comme étant contraires aux principes d'une saine concurrence. Bien qu'aucune échéance n'ait été mentionnée dans la déclaration commune signée ce jour-là, on peut comprendre l'impatience de l'UE quant au fait qu'aucune date pour l'abolition de ces régimes ne soit encore fixée trois ans plus tard, même si l'intention de les abolir demeure intacte. Il n'est donc pas surprenant que l'UE ait placé la Suisse sur sa « liste grise » de pays qui ont pris des engagements, mais ne les ont pas encore tenus. L'UE attend maintenant de la Suisse que des progrès soient accomplis d'ici à fin 2018. L'ABPS considère donc que l'abolition des régimes fiscaux spéciaux devrait si possible intervenir au 1^{er} janvier 2019.

Ces régimes fiscaux ayant surtout une influence sur le montant d'impôt cantonal et communal que paient les entreprises qui en bénéficient, les cantons doivent être à même de réorganiser leur imposition des entreprises de façon à rester attractifs pour les sociétés qui passeront à une imposition ordinaire. La Confédération a aussi un intérêt évident à ce que ces sociétés restent en Suisse, puisque celles-ci versent la moitié de l'impôt fédéral direct payé par des personnes morales. Afin que les cantons disposent de la plus grande flexibilité budgétaire possible, l'ABPS préconise de faire passer la part des cantons à l'IFD à 21.2%, et non à 20.5% comme prévu par le Projet fiscal 17. En outre, les mesures destinées à remplacer les régimes fiscaux spéciaux doivent être optionnelles pour que chaque canton réagisse selon son tissu économique.

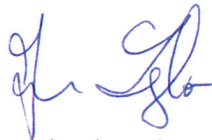
Pour le surplus, les autres mesures prévues par le Projet fiscal 17 ne devraient être maintenues que si elles préservent la compétitivité de la Suisse, si elles font l'objet d'un large consensus et si elles ne compromettent pas une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Les entreprises qui vont changer de régime fiscal ont besoin de savoir rapidement quelle sera leur future imposition, sous peine d'être tentées par une délocalisation. Il n'est pas inutile de rappeler que de nombreux pays industrialisés sont en train de réduire leur taux d'imposition des entreprises, et que la planification des activités d'une entreprise nécessite de la certitude plus encore qu'un taux absolument plus bas.

Il faut aussi se souvenir que les sociétés qui bénéficient de régimes fiscaux spéciaux en Suisse n'ont le plus souvent que des activités administratives en Suisse, même si celles-ci occupent plusieurs centaines de personnes. Ces activités ne nécessitant qu'un matériel informatique et la proximité d'un aéroport international, elles sont faciles à déplacer. La Suisse offre certes un cadre de vie de qualité, mais ce n'est pas le seul pays où des responsables qualifiés sont prêts à s'installer. Il est donc urgent de rétablir une fiscalité stable et attractive en Suisse.

* * *

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre très haute considération.

ASSOCIATION DE
BANQUES PRIVEES SUISSES

A stylized, handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Langlo'.

Jan Langlo
Directeur

A stylized, handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Bumann'.

Jan Bumann
Directeur adjoint